

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**L'ANEM RÉAFFIRME LA SPÉCIFICITÉ MONTAGNE DANS LE GRAND DÉBAT NATIONAL ET LES PROJETS LÉGISLATIFS SUR L'AGENCE DES TERRITOIRES ET L'ORIENTATION DES MOBILITÉS**

**Le Comité directeur de l'ANEM s'est réuni jeudi 7 février à l'Assemblée nationale, sous la présidence d'Annie GENEVARD, députée du Doubs, et de Jeanine DUBIÉ, députée des Hautes-Pyrénées, respectivement présidente et secrétaire générale de l'ANEM, pour évoquer le Grand débat national, la création d'une agence nationale de la cohésion des territoires et le projet de loi d'orientation des mobilités.**

Le Comité a tout d'abord confirmé la tenue du **35<sup>e</sup> congrès de l'ANEM, dans les Pyrénées Atlantiques**, sur les **communes de Saint-Jean-Pied-de-Port et d'Ispeyre les 17 et 18 octobre 2019**, puis planifié une vingtaine de réunions départementales en 2019. Ensuite, il a évoqué :

- **La spécificité de la montagne qu'il veut réaffirmer lors du Grand débat national** et notamment au moment de la synthèse à travers le rappel d'un certain nombre de principes fondamentaux en matière :
  - De fiscalité, de dotations et plus largement d'équité territoriale : la péréquation verticale principal vecteur de la solidarité nationale doit être relancée ainsi que la solidarité de l'aval vers l'amont.
  - De démocratie locale : la commune, cellule de base de la République, et le département, garant de la cohérence territoriale ainsi que de la cohésion sociale, demeurent des échelons essentiels pour préserver la proximité entre élus et population.
  - De présence de l'Etat au niveau local pour garantir la solidarité, l'aménagement du territoire et le droit à la différence, reconnu par la loi depuis 1985.
- **Le texte créant l'Agence nationale de la cohésion des territoires, en cours d'examen**, que l'Association, après avoir obtenu **droit de cité pour la montagne, souhaite améliorer** avec la désignation d'un représentant de ses territoires dans le conseil d'administration de l'Agence et l'implication de l'ANRU dans la réhabilitation de l'immobilier de loisir.
- **Le projet de loi d'orientation des mobilités**, dont l'économie générale amènera les élus de la montagne à rappeler, lors du débat qui débutera à l'Assemblée nationale le 19 mars, qu'en montagne l'objectif essentiel c'est :
  - **L'amélioration de la mobilité quotidienne** à l'intérieur des massifs (trafic routier et liaisons transfrontalières).
  - **La sauvegarde des petites lignes ferroviaires** et des gares TGV de montagne.
  - La facilitation du **franchissement des cols** et l'amélioration de l'offre de transport pour **accéder aux stations de ski**.

**Contact : Olivier LAMOUREUX**, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : [o.lamoureux@anem.org](mailto:o.lamoureux@anem.org)

L'ANEM se mobilise depuis 35 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires.